



## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION du Règlement numéro 311-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

Lors de la séance tenue le 10 mars 2026, avis de motion a été donné qu'un règlement intitulé: Règlement numéro 311-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, et un projet de règlement a été déposé à cet effet.

Conformément aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ledit projet de règlement a comme objectif de mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur.

Le présent Code poursuit les buts suivants:

Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;

Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et élues et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;

Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;

Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité  
Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné À Arundel ce 11 mars 2026

Philip Toone  
Directeur général et greffier-trésorier

---

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Philip Toone, directeur général de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur le tableau d'affichage situé au 14, Route du Doctor Henry.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 mars 2026

Philip Toone  
Directeur général et greffier-trésorier

**ADOPTION of Bylaw No. 311-2026 Enacting the Code of Ethics and Professional Conduct for Municipal Elected Officials**

NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT:

At the meeting held on March 10, 2026, notice of motion was given that a bylaw entitled: Bylaw No. 311-2026 enacting the Code of Ethics and Professional Conduct for Municipal Elected Officials.

This bylaw will be submitted for adoption at an upcoming regular meeting of the Council, and a draft bylaw has been tabled for this purpose.

In accordance with the requirements of the Act respecting ethics and professional conduct in municipal affairs, the purpose of this draft bylaw is to update the Code of Ethics and Professional Conduct for Municipal Elected Officials in accordance with the provisions of applicable laws.

This Code pursues the following objectives:

To prioritize the values that underpin a council member's decisions and contribute to a better understanding of the municipality's values;

Establish standards of conduct that promote the integration of these values into the decision-making process of elected officials and, more generally, into their conduct in that capacity;

Prevent ethical conflicts and, should they arise, help resolve them effectively and with discernment;

Ensure the application of disciplinary measures for breaches of ethics.

A copy of these bylaws is available for review at the Municipality's office located at 2 Village Street during regular business hours, and is also available on the Municipality's website.

Issued in Arundel on March 11, 2026

Philip Toone

Director general and Clerk-Treasurer